



CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE TARN ET
GARONNE

INDEMNITE COMPENSATRICE DE LA HAUSSE DE LA CSG

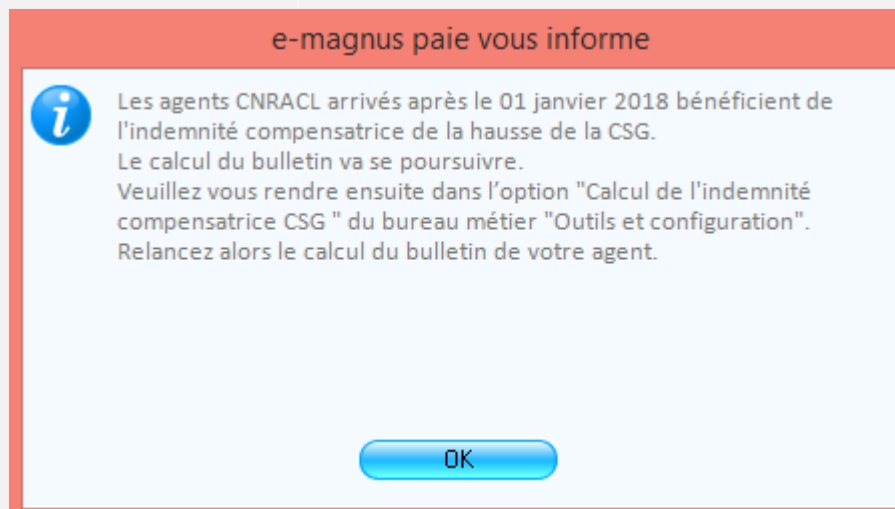
Lorsqu'un nouvel agent arrive dans votre collectivité, qu'il est titulaire de la fonction publique et du régime spécial, il peut prétendre à cette indemnité.

Dans votre logiciel comment cela se traduit ?

1- Créer votre agent

2- En saisie des variables mensuelles, renseigner tous les éléments de paie de l'agent (Prime, heures supplémentaire....) sauf l'ind. hausse CSG et calculer le bulletin.

Ce message apparait :






IND. COMPENSATRICE HAUSSE CSG

Aller dans Outils et configuration => Outils => Calcul de l'indemnité compensatrice CSG

Outils

- ▶ Cumuls initiaux
- ▶ Modification des emplois
- ▶ Constantes internes au moteur de calcul
- ▶ Calcul de l'indemnité GIPA
- ▶ Nomenclature des événements
- ▶ Contrôle des communes
- ▶ Contrôle des numéros de sécurité sociale
- ▶ Modifications des ventilations
- ▶ Modifications des libellés des trains de paie
- ▶ Tableau de bord
- ▶ Mise à jour des références bancaires
- ▶ Recalcul des cumuls
- ▶ **Calcul de l'indemnité compensatrice CSG**
- ▶ Réévaluation de l'indemnité compensatrice CSG 2019
- ▶ Calcul net imposable suite à rappel PAS

Calcul de l'indemnité compensatrice hausse CSG 

Démarrage avec e.paie avant janvier 2018 (sauf mutation)	Autres cas (nouvel établissement, mutation,...)
<input type="radio"/> Agents rémunérés au 31/12/2017	<input type="radio"/> Agents rémunérés au 31/12/2017
<input checked="" type="radio"/> Agents entrés depuis le 01/01/2018	<input type="radio"/> Agents entrés depuis le 01/01/2018

[▶ Rattrapage des contrats](#)

Cliquer sur Valider

Cocher l'agent puis cliquer sur Valider

Vous devez avoir préalablement calculé le bulletin du mois en cours afin de connaître la rémunération devant être prise en compte dans le calcul de l'indemnité.

	Matricule	Nom	Prénom	Fonction
<input checked="" type="checkbox"/>	77	INDEMNITÉ	Hausse-Csg	Agent d'accueil

Valider



IND. COMPENSATRICE HAUSSE CSG

Affecter primes

Si un agent a perçu un élément de rémunération au titre d'une activité accessoire vous devez modifier tous les montants calculés par le logiciel.

Collectivité Etablissement **Appliquer**

Etablissement	Agent	Fonction	Rémunération	Jours	Indemnité	% Temps	Indemnité TC
MAIRIE DE CASTELMAYRAN	(77) INDEMNITÉ Hausse-Csg	Agent d'accueil	1614.19	30	12.27	100	12.27

Dans la colonne Rémunération, le montant brut du mois en cours de l'agent est récupéré. Si le brut de l'agent comprend une rémunération accessoire, il faut la déduire et modifier le montant de la rémunération.

Cliquer sur Affecter primes pour mettre l'indemnité sur l'agent



IND. COMPENSATRICE HAUSSE CSG

En saisie des variables, la prime apparait dans l'onglet Primes => Affecter primes en permanent

Indiciaire Fonction Publique, Régime fonctionnaire Groupe de primes

Début	Fin	Élément de salaire	Base	Taux Sal.	Mont. Sal.
octobre 2019		Ind. compensatrice de la hausse de la CSG	12.27	0	0

ATTENTION : Penser à recalculer le bulletin pour que l'indemnité soit prise en compte sur la paie de l'agent.